

SMART-CITY

Quel modèle pour les « territoires intelligents » français ?

Alexandre Léchenet | A la une | actus experts technique | Documents utiles | France | Publié le 26/10/2021 | Mis à jour le 27/10/2021

Souvent cachées derrière les projets globaux de Dijon ou Angers, les initiatives en matière de « smart city » peinent à émerger en France. Un rapport publié le 26 octobre dessine les contours d'un modèle français des territoires intelligents et formule de nombreuses recommandations pour les accompagner.



Quels sont les contours de la « smart city » française et quelle est sa réalité ? Le consortium Data Publica⁽¹⁾^[1], accompagné du cabinet KPMG s'est penché sur la question pendant huit mois, sous la houlette de Jacques Priol, patron de Civiteo et donne quelques réponses dans un rapport publié le 26 octobre^[2].

Ils répondaient à une commande de la direction générale des entreprises (DGE) et de plusieurs associations d'industriels⁽²⁾^[3]. L'objectif fixé étant de faire un état des lieux de l'existant et de remobiliser le secteur autour d'un modèle commun.

Le rapport, dense, s'appuie sur l'analyse de près d'une centaine de cas d'usage, en France et à l'étranger, et des entretiens avec de nombreuses associations d'élus, si ce n'est la totalité.

Il porte 52 recommandations.

A l'occasion de sa présentation le 26 octobre, le secrétaire d'Etat à la transition numérique et aux communications électroniques a annoncé l'ouverture d'un appel à projet pour soutenir l'émergence des territoires intelligents à la française.

« Politique et démocratique »

Le rapport propose un modèle de « territoire intelligent »⁽³⁾^[4] à la française, « avant tout politique et démocratique », « protecteur, éthique ouvert et transparent », qui implique les citoyens.

« Nous avons besoin d'avoir une approche intégrée », a ajouté Cédric O, intervenant dans un message vidéo lors de la présentation du rapport. « Il faut intégrer la complexité des problèmes liés à la numérisation », listant notamment la responsabilité environnementale du numérique ou les questions de cybersécurité.

Le rapport recommande également l'intégration des problématiques de l'inclusion numérique en imaginant des modèles hybrides, numériques et physiques et en systématisant les études d'impact des dispositifs sur ces questions.

Encourager l'incrémental

En présentant une synthèse du rapport, Jacques Priol a invité à dépasser, à la fois les exemples de Dijon et Angers, trop souvent cités, mais aussi les concepts d'hyperviseurs et jumeaux numériques, qui sont finalement davantage des exceptions que la règle. En effet, en se concentrant sur ces exemples globaux, il craint de décourager les ambitions naissantes, alors qu'il est possible de développer également les territoires intelligents par des stratégies plus incrémentales, à partir de champs limités.

Les projets de territoires intelligents reposent sur une mise à l'unisson de différents domaines (éclairage, déchets, eau, mobilité...), de différents prestataires et de différentes échelles. Pour faciliter ces interactions, le rapport propose des outils juridiques pour faciliter l'émergence des projets dans le cadre de marchés publics, avec des clauses permettant aux collectivités de conserver la souveraineté sur les technologies et les données liées, ainsi que leur ouverture, notamment.

Quelle place pour les expérimentations ?

« Il faut arrêter les expérimentations » a lancé Luc Belot, auteur en 2016 d'un précédent rapport sur la question ^[5], alors qu'il était député. Le rapport tente effectivement de faire le point. « Toutes les expérimentations ne sont pas similaires », déclarent-ils, listant d'un côté les prototypes mis en œuvre par des industriels pour valider des choix technologiques innovants, et de l'autre les répétitions, à l'échelle locale, de solutions déjà matures et éprouvées ailleurs.

Les premières sont trop rarement documentées, notent les auteurs. « Les prototypes couronnés de succès sont l'objet de communications nombreuses, mais très rarement d'un partage documenté et détaillé », notent-ils, le marketing territorial prenant le pas sur le partage de l'innovation. Les secondes au contraire sont les symptômes d'une « myopie locale ».

« Les aides publiques doivent être prioritairement consacrées à l'industrialisation et au passage à l'échelle des prototypes ayant prouvé leur efficacité et leur utilité », peut-on lire.

REFERENCES

- "De la smart city à la réalité des territoires connectés", rapport réalisé pour la Direction générale des entreprises, octobre 2021